



Distribution publique de gaz en réseau concédée à **ANTARGAZ**

Mission de contrôle 2016

Rapport de contrôle

Concessions ANTARGAZ

CONCESSIONS ANTARGAZ

PREAMBULE

Le **SDEC ÉNERGIE**, Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, collectivité en charge de l'organisation du service public de gaz, a conclu en 2005, 2007 et en 2008, des contrats de concession avec la société **ANTARGAZ** pour une durée de 30 ans. Les concessions ont été accordées après mise en concurrence dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Le concessionnaire **ANTARGAZ** s'est engagé à concevoir, réaliser et exploiter les ouvrages et installations nécessaires au service public de distribution de gaz dans les communes concernées.

Le **SDEC ÉNERGIE**, autorité organisatrice du service public de distribution du gaz, réalise chaque année un audit de contrôle afin de s'assurer de la bonne exécution des clauses des cahiers des charges de concession.

Le présent rapport synthétise les points étudiés en 2016 par le **SDEC ÉNERGIE** à partir des données communiquées par le concessionnaire **ANTARGAZ** au titre de l'année 2015.

Les 5 communes de la DSP 2005

- DOZULE
- LE MOLAY LITTRY
- NOUES DE SIENNE (SAINT SEVER)
- SAINT SYLVAIN
- VER SUR MER

Les 6 communes de la DSP 2007

- CAUMONT SUR AURE (CAUMONT-L'EVENTE)
- GRANDCAMP-MAISY
- VAL D'ARRY (NOYERS-BOCAGE)
- SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
- THAON
- LE HOM (THURY-HARCOURT)

Les 3 communes de la DSP 2008

- CRICQUEBOEUF
- GRAINVILLE-SUR-ODON
- MONDRAINVILLE

SOMMAIRE

1. LES USAGERS	
1.1. Le nombre de raccordements, de consommateurs et leur consommation	4
1.2. Les usagers par segmentation de puissance	4
1.3. Les consommations en GWh par segmentation de puissance	5
1.4. Le montant payé par an par un usager domestique au gaz propane (B0) consommant 15 000 kWh par an ..	6
1.5. La facturation	6
1.6. Le suivi de la non relève	6
1.7. Le suivi de la garantie des services pour les 3 concessions	7
1.8. Les prestations : audit spécifique	7
1.9. La satisfaction : audit spécifique sur les réclamations	7
1.10. L'accueil	7
1.11. Bilan de la partie usagers	8
2. LES TRAVAUX	
2.1. Le linéaire de réseau créé	9
2.2. Le nombre de branchements réalisés	11
2.3. Bilan de la partie « travaux »	13
3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION	
3.1. Le linéaire de réseau	14
3.2. Linéaire de branchement	15
3.3. Les citernes de stockage	16
3.4. Le nombre de compteurs	17
3.5. Le nombre de vannes	18
3.6. La cartographie des ouvrages	19
3.7. Bilan de la partie « ouvrages »	20
4. LA QUALITE DE FOURNITURE ET LA SECURITE	
4.1. Les incidents réellement constatés	21
4.2. Les constats, sièges et causes des incidents constatés	22
4.3. La durée d'intervention de l'entreprise de maintenance sur incident	23
4.4. Les incidents majeurs	23
4.5. Les dommages occasionnés par des tiers	23
4.6. La surveillance annuelle des réseaux en exploitation	23
4.7. La surveillance des citernes	24
4.8. Bilan de la partie « qualité de fourniture et sécurité »	25
5. L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE	
5.1. La valeur brute des ouvrages	26
5.2. Les dépenses d'investissement (réseau et branchements) en K€	27
5.3. Les valeurs comptables	28
5.4. Le droit du concédant	28
5.5. Le compte d'exploitation	29
5.6. L'audit spécifique	31
5.6. Bilan de la partie « comptabilité »	31

1. LES USAGERS

1.1. Le nombre de raccordements, de consommateurs et leur consommation

	Concession 2005				Concession 2007				Concession 2008			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Nombre de raccordements cumulés	576	616	618	619	552	566	572	642	198	259	271	290
Nombre de consommateurs cumulés	349	364	390	389	355	374	393	420	130	137	153	169
Nombre de GWh (*) consommés dans l'année	5	8	6	6	6	9	6	6	7	8	7	7

(*) 1 GWh = 1 000 000 kWh

Le nombre de raccordements augmente de 6% pour les 3 concessions ; il est à noter une stagnation de la concession 2005 et un développement pour les concessions 2007 (+12%) et 2008 (+7%). Le nombre de consommateurs augmente en moyenne de 4% pour les trois concessions. La consommation baisse en moyenne de 3% pour les 3 concessions.

1.2. Les usagers par segmentation de puissance

GAZ PROPANE - Nombre d'utilisateur		Concession 2005				Concession 2007			
		2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Particuliers	B0' (de 0 à 6 000kWh)	17	16	16	19	6	6	8	9
	B0 (> 6 000 kWh)	147	149	159	162	136	139	152	158
Professionnels et collectivités	B1 (< 150 000 kWh)	16	16	16	17	19	18	18	20
	B2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	4	4	4	4	3	5	3	3
	B3 (> 300 000 kWh)	9	10	11	11	10	10	10	7
Social et collectivité (consommation consolidée)	S1 (< 150 000 kWh)	-	-	-	-	-	-	-	-
	S2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	-	-	-	-	-	-	-	-
	S3 (> 300 000 kWh)	156	169	184	176	181	196	202	223
Total cumulé du nombre d'utilisateurs		349	364	390	389	355	374	393	420

GAZ NATUREL - Nombre d'utilisateurs		Concession 2008			
		2012	2013	2014	2015
T1	0 à 6 000 kWh	-	-	-	-
T2	6 000 à 300 000 kWh	128	135	151	167
T3	300 000 à 5M kWh	2	2	2	2
T4	> 5M kWh	-	-	-	-
Total cumulé du nombre d'utilisateurs gaz naturel		130	137	153	169

Le nombre d'utilisateurs stagne pour la concession 2005 et croit pour les concessions 2007 (+26) et 2008 (+16). Ce constat est la conséquence du développement des concessions.

Pour les concessions 2005 et 2007, les usagers de la tranche S3 représentent 49% des consommateurs.

Pour la concession 2008, les usagers de la tranche T2 (6 000 à 300 000 kWh) représentent 99% des consommateurs.

1.3. Les consommations en GWh par segmentation de puissance

GAZ PROPANE Consommation en GWh		Concession 2005				Concession 2007			
		2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Particuliers	B0' (de 0 à 6 000kWh)	-	0.1	-	0.1	-	-	-	-
	B0 (> 6 000 kWh)	1.7	2.4	1.9	1.5	1.5	2.5	2.0	1.9
Professionnels et collectivités	B1 (< 150 000 kWh)	0.5	0.7	0.5	0.5	0.5	0.7	0.4	0.5
	B2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	0.3	0.5	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.1
	B3 (> 300 000 kWh)	1.2	1.7	1.4	1.5	2.0	3.1	1.8	1.3
Social et collectivité (consommation consolidée)	S1 (< 150 000 kWh)	-	-	-	-	-	-	-	-
	S2 (de 150 001 à 300 000 kWh)	-	-	-	-	-	-	-	-
	S3 (> 300 000 kWh)	1.3	2.2	1.7	1.6	1.5	2.5	1.7	2.1
Total cumulé en GWh		5.1	7.6	5.7	5.5	5.7	9.0	6.0	5.99

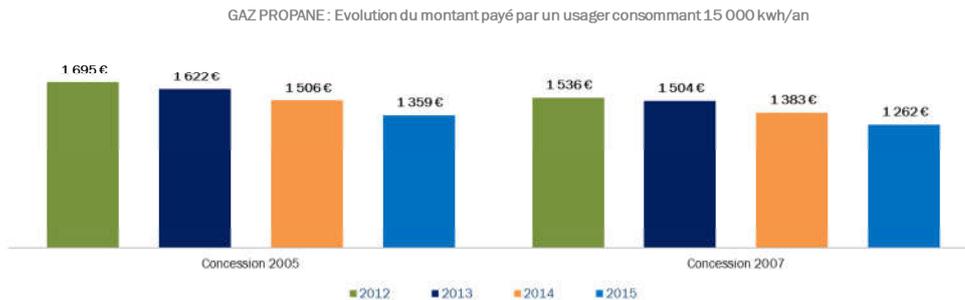
GAZ NATUREL- consommation en GWh		Concession 2008			
		2012	2013	2014	2015
T1	0 à 6 000 kWh	-	-	-	-
T2	6 000 à 300 000 kWh	2.0	2.2	1.9	1.9
T3	300 000 à 5M kWh	4.7	5.7	5.2	5.0
T4	> 5M kWh	-	-	-	0
Total consommation en gaz naturel GWh		6.7	7.8	7.1	6.9

La consommation baisse pour les 3 concessions (concession 2005 (-5%), concession 2007 (-1%) et concession 2008 (-3%). Il est à noter d'une part, que la rigueur climatique est légèrement plus élevée (2285 DJU en 2014 contre 2401 DJU en 2015) et que d'autre part, pour les concessions 2007 et 2008, le nombre d'usagers consommateurs s'est développé. Interrogé sur les évolutions de consommations, le concessionnaire n'en a pas précisément indiqué les raisons.

Pour mémoire, les consommations sont en partie estimées (provisions) sur la période de septembre (dernier relevé du compteur de l'année) à décembre de l'année N. Cette évaluation des consommations est alors régularisée en année N+1. Ces modalités de facturation peuvent parfois générer des régularisations de facturation. Le concessionnaire a expliqué que pour les concessions GRD Gaz naturel (2008), les consommations sont réelles puisqu'elles font l'objet de relevés quotidiens au PITD (Point d'Interface Transport Distribution). Au regard des reprises de provisions indiquées par le concessionnaire, il semble que celui-ci ait effectivement procédé à des surévaluations de consommations sur le second semestre 2014 et qui ont fait l'objet de régularisation en 2015. Cet état de fait est donc susceptible d'être à l'origine des évolutions de consommations précitées.

Suite à la mise en œuvre d'un nouveau système informatique (SI) au cours de l'année 2015, le concessionnaire a décrit sa nouvelle méthode de calcul des volumes consommés annuels : les consommations estimées sont désormais corrigées des conditions climatiques mais ne prennent pas en compte la composition familiale.

1.4. Le montant payé par an par un usager domestique au gaz propane (B0) consommant 15 000 kWh par an



Il est à noter une baisse de 9,5% du montant payé, il s'agit de la baisse la plus importante enregistrée jusque-là. Cet état de fait résulte d'une forte baisse du prix d'achat du gaz.

1.5. La facturation

En 2015, le concessionnaire a apporté quelques précisions concernant ses modalités de facturation. Le volume consommé facturé à l'utilisateur est une estimation réalisée selon sa consommation annuelle de référence (période antérieure) et de son profil de consommation (station météo de rattachement).

Si la majorité des réclamations relèvent de la contestation d'échéanciers, l'autorité concédante souligne que le nouveau SI permettra de proposer des échéanciers d'une durée minimale de 6 mois, ce qui permet de mieux lisser la consommation prévisionnelle. Il est à noter que la mensualisation est une option, qui est systématiquement proposée dès la souscription du contrat.

Lors de la mise en service de ses usagers, ANTARGAZ remet un livret d'accueil. En 2015, le concessionnaire a fourni un dépliant explicatif sur la facture, en lien avec les évolutions de son SI. Le concédant souligne la clarté de ce document. Interrogé sur l'utilisation des avoirs, le concessionnaire a précisé que ces derniers sont déduits automatiquement du solde à régler et sont remboursés en cas de solde débiteur lors du départ d'un usager de son logement.

La mission 2016, a mis en exergue un manquement du concessionnaire dans le conseil tarifaire. En effet, un changement de tranche tarifaire n'est pas systématique mais se réalise à la demande des usagers. Dans le cadre de son obligation de conseil tarifaire, le concessionnaire a précisé que les optimisations tarifaires pourraient être à l'avenir automatisées par le développement d'une requête adaptée pour détecter toute inadéquation de tranche tarifaire souscrite au regard de la consommation réelle. Même si, l'utilisateur devient acteur de sa facturation par le biais de son espace client dédié, l'autorité concédante rappelle que le conseil tarifaire demeure une obligation du concessionnaire, le médiateur national de l'énergie (MNE) a d'ailleurs été amené à appliquer des pénalités en la matière.

1.6. Le suivi de la non relève

La relève est effectuée deux fois par an par un prestataire, elle est externalisée à 100%. En 2015, tous les compteurs sont accessibles à l'exception d'un compteur situé sur la commune du Molay Littry mais pour lequel l'accès s'avère néanmoins possible en cas d'urgence.

Le concessionnaire a décrit sa procédure lui permettant d'atteindre un taux de relève de 100%. En cas d'échec de la relève, le prestataire dépose un avis de passage invitant l'utilisateur à le contacter. Une seconde tournée de relève est organisée, en cas de nouvel échec de relève, le service client contacte par téléphone l'utilisateur de manière à récupérer ses index de relève.

Depuis mai 2016, le concessionnaire a développé un service d'auto relève accessible en ligne sur "l'espace client". Les index sont à saisir 15 jours avant l'édition de la facture (6 factures annuelles). Le concessionnaire a précisé que suite à l'édition d'une facture, si l'utilisateur s'aperçoit que les index estimés qui lui ont été facturés sont erronés, la consommation qui lui a été facturée ne pourra être rectifiée qu'à l'édition de la facture suivante.

1.7. Le suivi de la garantie des services pour les 3 concessions

En ce qui concerne les concessions 2005 et 2007, le suivi de la garantie des services (GDS) telle que fixée par le cahier des charges n'a pu être contrôlée par le concédant.

Le concessionnaire a indiqué que le suivi des prestations est réalisé par le nouveau SI depuis octobre 2015. Les requêtes permettant de suivre la GDS pour ces concessions devraient être développées pour la restitution des données de contrôle 2016.

Pour la concession 2008, le concessionnaire a mentionné le nombre de mises en service avec ou sans déplacement. Aucune de ces prestations n'a été réalisée hors délai, et donc généré une indemnisation systématique pour délai non tenu de son seul fait (Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 9 avril 2014 portant décision sur l'évolution du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF au 1er juillet 2014).

1.8. Les prestations : audit spécifique

Lors de l'audit fait en 2015, le concédant avait souligné la nécessité de fiabiliser la facturation des prestations. Un audit sur pièces a été réalisé.

Les conclusions mettent en évidence l'iniquité de traitement des usagers pour la facturation de certaines prestations. En effet, des mises en service ne sont pas facturées aux usagers résidant chez un bailleur social. Si sur le principe l'autorité concédante n'y semble pas opposée, il n'en reste pas moins que ce point n'est pas mentionné au cahier des charges.

L'audit a d'autre part fait apparaître la facturation d'une prestation non mentionnée au cahier des charges (déplacement d'un coffret gaz).

Par ailleurs, le concessionnaire comptabilise comme prestations les participations de tiers qui permettent la rentabilité de certaines opérations de raccordement, ce qui d'un point de vue purement comptable semble pertinent.

Si la facturation des prestations fera l'objet de contrôle futur, il convient de souligner que le nouveau SI devra selon le concessionnaire permettre d'optimiser la facturation et le suivi des prestations de façon automatisée.

1.9. La satisfaction : audit spécifique sur les réclamations

ANTARGAZ n'a pas mené d'enquête de satisfaction depuis 2009 auprès des usagers des trois concessions. Le concessionnaire a indiqué avoir procédé en 2015 à une expérimentation en générant quelques appels de contrôle qualité par échantillonnage, auprès de quelques usagers qui ont sollicités ses services. Cette expérimentation qui concernait l'ensemble de sa clientèle n'amène pas de conclusions particulières.

Le concessionnaire a fourni le registre des réclamations. Pour l'année 2015, 69 réclamations sont recensées, elles concernent principalement le relevé d'index (12%) et des contestations d'échéancier (61%).

Aucune réclamation n'a fait l'objet d'une indemnisation en 2015.

1.10. L'accueil

Accueil physique : lieu	Mairie						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil physique : horaires (en cas de besoins)	Sur rendez-vous						
Accueil téléphonique : horaires	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	-	-

Le service de gestion de la clientèle d'ANTARGAZ Distribution pour les concessions propane 2005 et 2007 se situe à NANCY, 109, Bd d'Haussonville 54000 NANCY.

Les numéros de téléphone des différents services sont :

- Renseignement ANTARGAZ : 32.40 (coût d'appel local depuis un poste fixe) ;
- Service client : 09.74.75.17.51 (coût d'appel local depuis un poste fixe) ;
- Sécurité (24h/24h) : 0801.01.07.07 Nota : Le numéro sécurité a évolué pour passer sur une numérotation gratuite en 080. La campagne d'affichage du nouveau numéro a été assurée sur l'ensemble des réseaux sur l'année lors des visites de surveillance annuelles. L'ancien numéro continue d'être fonctionnel.

1.11. Bilan de la partie usagers

Points forts	Le développement des concessions 2007 et 2008
	La mise en œuvre du nouveau système informatique (SI) pour le calcul des volumes consommés, le suivi de la garantie des services et des prestations
	La prise en charge et le suivi des familles en impayés d'énergie
	La communication associée à la facturation déployée en 2015
Points en attente ou à améliorer	Stabilisation du développement de la concession 2005
	Fiabilisation de la facturation des prestations
	Optimisation du conseil tarifaire (automatisation)

2. LES TRAVAUX

Le contrôle des 3 concessions 2005, 2007 et 2008, pour la partie « TRAVAUX », s'intéresse aux travaux réalisés par le concessionnaire ANTARGAZ sur les réseaux au regard de ses obligations contractuelles. Les informations analysées peuvent concerner :

- les travaux d'extension des réseaux,
- les travaux de densification des réseaux (c'est-à-dire les raccordements sans extension),
- les travaux de renforcement,
- pour les réseaux les plus anciens, les travaux de renouvellement,
- les travaux de maintenance,
- les branchements créés,
- les informations aux communes, aux usagers et au SDEC ENERGIE à l'occasion de ces travaux (études de rentabilité, dossier travaux, etc.),
- etc.

Pour étendre les réseaux de distribution publique de gaz sur les 3 concessions, ANTARGAZ rencontre individuellement l'ensemble des communes pour connaître leurs prévisions de travaux et d'expansion d'urbanisation.

Pour l'ensemble des 3 concessions 2005, 2007 et 2008, depuis 2010 et l'atteinte des engagements contractuels de linéaire, ANTARGAZ est entré dans une phase de densification et d'extension des réseaux en fonction des demandes, dans le respect des prescriptions des cahiers des charges.

2.1. Le linéaire de réseau créé

Longueur de canalisation posée en m (hors branchement)	Concession 2005			
	2012	2013	2014	2015
Dozulé	-	745	66	-
Le-Molay-Littry	-	-	-	-
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	-	-	-	-
Saint-Sylvain	-	-	-	-
Ver-sur-Mer	-	-	-	-
Total par année	-	745	66	-

Sur la concession 2005, le concessionnaire ANTARGAZ n'a posé aucune nouvelle canalisation de réseau en 2015.

Longueur de canalisation posée en m (hors branchement)	Concession 2007			
	2012	2013	2014	2015
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	-	-	-	92
Grandcamp Maisy	-	70	-	70
Val d'Arry (Noyers Bocage)	-	-	-	-
Saint Martin de la Lieue	-	-	-	-
Thaon	-	44	-	953
Le Hom (Thury Harcourt)	414	-	222	-
Total par année	414	114	222	1 115

Sur la concession 2007, ANTARGAZ a réalisé en 2015 des travaux sur les communes de :

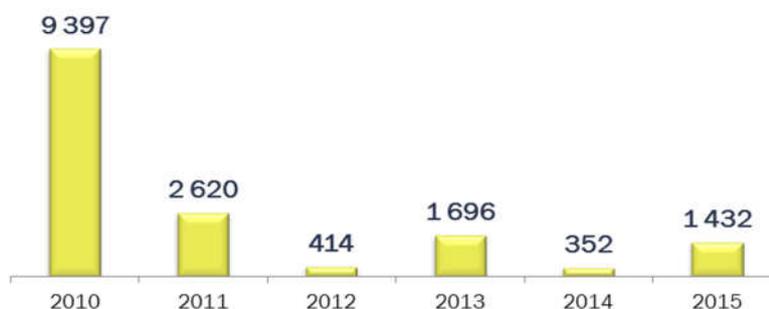
- Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé) : travaux d'extension pour le lotissement communal (futur EHPAD) et de densification (Crédit Agricole),
- Grandcamp Maisy : travaux d'extension rue des Ecoles
- Thaon : travaux d'extension rues des Jardinets et Pavée (charcuterie).

85% des travaux de cette concession ont été réalisés sur la commune de Thaon

Longueur de canalisation posée en m (hors branchement)	Concession 2008			
	2012	2013	2014	2015
Cricqueboeuf	-	-	-	-
Grainville sur Odon	-	824	64	-
Mondrainville	-	13	-	317
Total par année	-	837	64	317

Sur la concession 2008, des canalisations ont été posées en 2015 par le concessionnaire ANTARGAZ sur la commune de Mondrainville. Ces travaux d'extension concernaient le lotissement « Le Verger III ».

Evolution du linéaire de canalisations de réseau posées en m par année pour l'ensemble des concessions



78% des travaux effectués en 2015 concernaient la concession 2007.

Sur l'exercice examiné, 1 432 mètres de canalisations ont été posés dans le cadre d'extensions. Ces développements ont été réalisés sur quatre commune du périmètre concédé (Caumont-l'Éventé, Grandcamp-Maisy, Thaon et Mondrainville) et notamment sur la commune de Thaon qui regroupe les deux tiers (953 m) des linéaires développés. Les investissements engagés pour la mise en œuvre de ces réseaux ont atteint 57 194 € et ont été supportés pour moitié par les tiers demandeurs. Soulignons que la totalité des extensions réalisées sur la DSP 2008 a été financées par les pétitionnaires.

Sur l'exercice, le coût unitaire moyen de développement des réseaux atteint 40 € ; valeur qui n'appelle pas de remarque particulière.

La mission de contrôle 2016 a mis en évidence la nécessité d'optimiser la transmission d'informations relatives aux travaux vers le concédant. Pour mémoire, lors de la mission 2015, le concessionnaire s'était engagé, conformément aux dispositions des cahiers des charges de concession, à communiquer les projets d'extension de réseau en amont des travaux, à reprendre l'organisation des réunions physiques ou téléphoniques annuelles avec les communes, à associer le concédant à ces rencontres et à lui communiquer les comptes rendus de ces échanges.

Les services du SDEC ENERGIE n'ont réceptionné qu'un seul projet gaz en 2015 sur les 9 chantiers d'extension réalisés. L'autorité concédante a rappelé la nécessité de disposer d'une lisibilité sur les projets de développement ainsi que sur les éléments à l'origine de la décision d'investissement associée, notamment les calculs de rentabilité : il est nécessaire de s'assurer de l'égalité de traitement des demandeurs.

A l'issue de la mission de contrôle 2016, le concessionnaire s'est engagé à transmettre chaque dossier en amont, ainsi que les PV de réception en même temps que les Plans de Prévention de d'Intervention (PPI) mis à jour. Cette opacité du concessionnaire s'exerce également vis à vis des études de rentabilité réalisées par Antargaz pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE ne dispose que d'une lisibilité partielle :

- Sur le volume d'études réalisées par Antargaz ;
- Sur les hypothèses utilisées dans ces calculs. Les éléments produits par le délégataire se limitent aux paramètres techniques sans qu'il ne soit possible d'apprécier les composantes

financières des calculs réalisés et notamment les contributions à l'équilibre qui en découle (le cas échéant).

S'agissant spécifiquement des contributions à l'équilibre versées par les demandeurs, des interrogations doivent être émises sur :

- Les modalités de leur détermination par Antargaz et les conditions de leur mise en œuvre (conditions de versement, clauses de remboursement éventuels...) et ce, dans le sens de l'égalité de traitement des usagers ;
- La façon dont elles sont comptabilisées par le concessionnaire en tant que financement tiers (quel systématisme ?).

2.2. Le nombre de branchements réalisés

Nombre de branchements (nombre de coffrets)	Concession 2005			
	2012	2013	2014	2015
Dozulé	1	52	1	-
Le-Molay-Littry	-	0	1	-
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	0	0	-	1
Saint-Sylvain	0	0	-	-
Ver-sur-Mer	1	0	-	-
Nombre de branchements par année	2	52	2	1

Ratios CONCESSION 2005	2012	2013	2014	2015
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	29	28	28	28
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	47	47	44	44

Sur la concession de 2005, le linéaire moyen de réseau existant par branchement (consommateur ou non) s'est amélioré, passant de 31 mètres en 2010 à 28 mètres en 2015. Dans le même temps, le linéaire moyen de réseau existant par consommateur est passé de 50 à 44 mètres, ce qui reste élevé.

Le nombre de branchements inactifs, est important sur la concession 2005. Après une diminution importante observée entre 2009 et 2010, leur proportion oscille autour de 40%. En 2015, ce taux atteint 37% des branchements, soit 3 branchements sur 8.

Nombre de branchements (nombre de coffrets)	Concession 2007			
	2012	2013	2014	2015
Caumont sur Aure (Caumont-l'Eventé)	-	-	1	5
Grandcamp-Maisy	1	5	-	1
Val d'Arry (Noyers-Bocage)	-	-	1	0
Saint-Martin-de-la-Lieue	-	-	-	-1
Thaon	1	9	-	66
Le Hom (Thury-Harcourt)	34	-	4	-1
Nombre de branchements par année	36	14	6	70

Ratios CONCESSION 2007	2012	2013	2014	2015
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	26	26	26	25
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	41	39	38	38

Pour la concession de 2007, le linéaire moyen de réseau par branchement s'est amélioré, passant de 29 mètres en 2010 à 25 mètres en 2015. Dans le même temps, le linéaire moyen de réseau posé par branchement consommateur a également diminué mais reste important (38 mètres en 2015).

Le nombre de branchements inactifs sur la concession 2007, qui diminuait régulièrement depuis 2010, augmente en 2015. Leur proportion s'élève en 2015 à 35% des branchements (31% en 2014), soit près de 1 branchement sur 3.

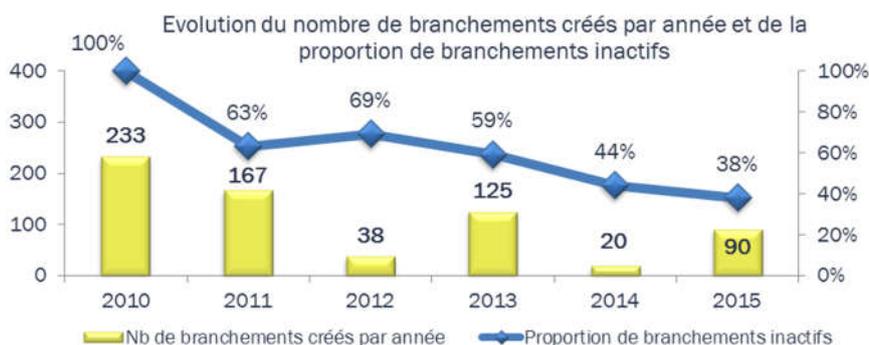
Nombre de branchements (nombre de coffrets)	Concession 2008			
	2012	2013	2014	2015
Cricqueboeuf	-	-	-	-
Grainville sur Odon	-	60	12	-
Mondrainville	-	1	-	19
Nombre de branchements par année	-	61	12	19

Ratios CONCESSION 2008	2012	2013	2014	2015
Longueur moyenne de réseau par branchement (consommateur ou non) en m	38	32	31	30
Longueur moyenne de réseau par consommateur en m	58	61	55	52

Une rectification du nombre de raccordements créés en 2014 sur Grainville sur Odon a été réalisée. En effet, la donnée ne figurait pas dans les fichiers "Travaux" transmis par le concessionnaire pour la mission de contrôle 2015.

Pour la concession 2008, les ratios ont évolué entre 2010 et 2015, passant de 48 à 30 mètres. Ils restent supérieurs à ceux enregistrés pour les concessions 2005 et 2007 du fait de la nécessité d'avoir posé 495 m de réseau pour la seule alimentation du centre hospitalier de Cricqueboeuf.

Le linéaire moyen de réseau existant par consommateur est le plus important des 3 concessions avec 52 m en 2015. Le nombre de branchements inactifs sur la concession 2008 est important. Après une forte augmentation en 2013, leur proportion diminue pour atteindre 42% des branchements en 2015, soit 2 branchements sur 5.



En 2015, 92 branchements individuels ont été mis en service pour un investissement de 47 996 € (522 € par unité). L'essentiel (97%) des raccordements réalisés en 2015 ont été mis en service consécutivement aux extensions de réseaux ; la part restante (3%) correspondant aux branchements réalisées dans le cadre de la densification.

Pour l'ensemble des 3 concessions, la longueur cumulée moyenne de réseau par branchement reste inférieure à 30 mètres (27 mètres en 2015 contre 30 mètres en 2014). Ce résultat démontre que la commercialisation du concessionnaire a été adaptée aux concessions et que les communes desservies avaient un fort potentiel.

Ce résultat demeure cependant élevé au regard des obligations du cahier des charges (25 m d'extension par branchement).

Pour améliorer l'économie des concessions, il reste à diminuer la longueur moyenne de réseau cumulé par consommateur, par des programmes actifs de densification et à diminuer le taux de compteurs inactifs.

2.3. Bilan de la partie « travaux »

Point fort	Pour les 3 concessions : le linéaire de réseau moyen par branchement (consommateur et non consommateur) est inférieur à 30 m.
Points en attente	Reprendre l'organisation des rencontres annuelles avec les communes en présence du concédant afin d'étudier toutes les opportunités de densifier et/ou étendre les réseaux en coordination avec les projets communaux.
	Fournir des informations détaillées sur les moyens dévolus à la densification du réseau et à la gestion des branchements inactifs afin d'améliorer la commercialisation des concessions.
	Transmettre plus régulièrement des informations sur les suites données et les éventuelles modifications de projets de travaux et envoyer systématiquement les projets gaz et les études de rentabilité (demande récurrente)

3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

3.1. Le linéaire de réseau

Les engagements des 3 contrats de concessions étant atteints, ANTARGAZ réalise désormais des extensions des réseaux en fonction des demandes.

Concession 2005 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	2012	2013	2014	2015
Dozulé	2 951	3 696	3 762	3 762
Le-Molay-Littry	5 138	5 138	5 138	5 138
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	4 410	4 410	4 410	4 410
Saint-Sylvain	2 131	2 131	2 131	2 131
Ver-sur-Mer	1 654	1 654	1 654	1 654
Total	16 284	17 029	17 095	17 095

Le linéaire de réseau pour la concession 2005 n'a pas évolué depuis 2014.

Concession 2007 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	2012	2013	2014	2015
Caumont sur Aure (Caumont-l'Eventé)	4 168	4 168	4 168	4 260
Grandcamp-Maisy	2 622	2 692	2 692	2 762
Val d'Arry (Noyers-Bocage)	579	579	579	579
Saint-Martin-de-la-Lieue	700	700	700	700
Thaon	1 054	1 098	1 098	2 051
Le Hom (Thury-Harcourt)	5 360	5 360	5 582	5 582
Total	14 483	14 597	14 819	15 934

En 2015, les communes de Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé), Grandcamp Maisy et Thaon ont été concernées par des travaux d'extension et de densification du réseau.

Cela se traduit par une augmentation du linéaire de réseau de 7% sur la concession 2007.

Concession 2008 Linéaire de réseau en m (hors branchement)	2012	2013	2014	2015
Cricqueboeuf	2 250	2 250	2 250	2 250
Grainville-sur-Odon	3 368	4 192	4 256	4 256
Mondrainville	1 955	1 968	1 968	2 285
Total	7 573	8 410	8 474	8 791

Pour la concession 2008, en 2015, ANTARGAZ a réalisé des extensions du réseau gaz de la commune de Mondrainville.

Les concessions 2005 et 2007 alimentées en gaz propane regroupent 79% du linéaire exploité par Antargaz.

Quelle que soit la concession considérée, les réseaux sont exclusivement exploités en moyenne pression (1,5 b. pour les DSP 2005 et 2007 et 4 b. pour la DSP 2008) et constitué en polyéthylène ; caractéristiques cohérentes avec les techniques de pose récente.

Rapporté au service rendu, le linéaire moyen par usager atteint un niveau relativement élevé puisqu'il atteint 42,8 mètres, en baisse de 0,9% (-0,4 m) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution globale est essentiellement portée par la DSP 2008 qui présente, pour 2015, une meilleure densification des usagers le long des réseaux existant (le linéaire moyen par usager s'abaissant de 55,4 à 52,0 m) alors que les DSP 2005 et 2007 affichent une relative stabilité (respectivement +0,1 m et +0,2 m par usager).

3.2. Linéaire de branchement

CONCESSION 2005 Linéaire de branchement en m	2012	2013	2014	2015
Dozulé	557	883	887	887
Le Molay Littry	998	998	1 001	1 001
Noues de Sienne (Saint Sever Calvados)	1 051	1 051	1 051	1 051
Saint Sylvain	309	309	309	309
Ver sur Mer	215	215	215	215
Total	3 130	3 456	3 463	3 463

Le linéaire de branchements de la concession 2005 stagne en raison de l'absence de travaux en 2015.

CONCESSION 2007 Linéaire de branchement en m	2012	2013	2014	2015
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	884	884	886	930
Grandcamp Maisy	669	694	694	702
Val d'Arry (Noyers Bocage)	78	78	79	79
Saint Martin de la lieue	148	148	148	135
Thaon	159	206	206	514
Le Hom (Thury Harcourt)	1 534	1 534	1 554	1 557
Total	3 472	3 544	3 567	3 917

En 2015, pour la concession 2007, on note une forte augmentation du linéaire de branchement (+10%), en raison notamment des travaux d'extension des réseaux sur les communes de Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé) (5 bchts), Grandcamp Maisy (1 bcht) et Thaon (66 bchts).

Le linéaire de branchements sur la commune de Saint Martin la Lieue diminue de 13 mètres, car un branchement a été supprimé en 2015 sur cette commune.

Le linéaire de branchement continue d'augmenter en 2015 sur la commune de Le Hom (Thury Harcourt) alors qu'aucune extension n'a été enregistrée et que 2 branchements ont été supprimés : cette évolution est due à la réalisation d'un branchement en densification.

CONCESSION 2008 Linéaire de branchement en m	2012	2013	2014	2015
Cricqueboeuf	187	187	187	187
Grainville sur Odon	531	818	938	938
Mondrainville	311	315	315	419
Total	1 029	1 320	1 440	1 544

Pour la concession 2008, en 2015, le linéaire de branchement augmente de 7% avec les extensions réalisées sur la commune de Mondrainville.

3.3. Les citernes de stockage

Concession 2005 Type de citernes posées en tonne	1,75 T	3,2 T	6,7 T	12,5 T	Nb total
Dozulé	4	7	-	-	11
Le-Molay-Littry	2	-	2	-	4
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	2	-	-	2	4
Saint-Sylvain	-	4	-	-	4
Ver-sur-Mer	-	3	-	-	3
Total	8	14	2	2	26

En fonction de l'inter distance importante entre certaines demandes d'alimentation en gaz, des réseaux séparés ont été construits sur certaines communes, nécessitant l'implantation de plusieurs sites de stockages distincts. L'alimentation en réseau de distribution publique en propane permet ainsi de répondre à ces demandes, contrairement à un réseau en gaz naturel qui doit être jointif.

Concernant la concession 2005, deux sites de stockage ont été construits sur les communes de Noues de Sienne (St Sever Calvados) et du Molay-Littry et la commune de Dozulé a, depuis 2015, trois sites de stockages distincts.

3 nouvelles citernes ont été posées sur le périmètre de la concession 2005 (création d'un 3ème site de stockage sur Dozulé) ; les dernières citernes avaient été posées en 2010. Antargaz a précisé que la création de ce 3ème site de stockage répondait à un besoin technique. L'EHPAD a été raccordé sur le réseau existant cependant, le stockage existant avait une capacité insuffisante. Antargaz a donc convenu avec l'EHPAD de la création d'un stockage sur un autre terrain. Ensuite le concessionnaire a pris la décision technique de scinder le réseau en deux (réseau Nord / réseau Sud) pour des raisons de sécurité.

Le concédant attire l'attention du concessionnaire sur la nécessité de l'informer des évolutions des réseaux, comme des stockages. Il rappelle que les dispositions du cahier des charges prévoient que la création de nouveaux sites de stockage est soumise à l'autorité concédante.

Concession 2007 Type de citernes posées en tonne	1,75 T	3,2 T	12,5 T	Nb total
Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)	-	-	2	2
Grandcamp Maisy	-	8	-	8
Val d'Arry (Noyers Bocage)	6	-	-	6
Saint Martin de la Lieue	-	3	-	3
Thaon	5	1	-	6
Le Hom (Thury Harcourt)	1	-	2	3
Total	12	12	4	28

Concernant la concession 2007, 2 sites de stockages sont implantés sur les communes suivantes :

- Val d'Ary (NOYERS BOCAGE), Antargaz a créé un réseau public de distribution et a acheté un réseau existant dans un lotissement.
- Pour Le Hom (THURY HARCOURT), en 2011, une nouvelle citerne souterraine a été installée du fait de l'éloignement de la demande par rapport au réseau existant.

La commune de THAON a vu en 2015 le nombre de sites de stockage sur son territoire doubler pour atteindre 4.

Le nombre de citerne sur la concession 2007 était constant depuis 2013. Il a augmenté de 2 citernes avec la création des 2 sites de stockage sur la commune de THAON.

Le concédant attire l'attention du concessionnaire sur la nécessité de l'informer des évolutions des réseaux, comme des stockages. Il rappelle que les dispositions du cahier des charges prévoient que la création de nouveaux sites de stockage est soumise à l'autorité concédante.

La contenance globale atteint 206,6 tonnes soit, en moyenne, un peu plus de 10 tonnes par site de stockage. Le dimensionnement des stockages équivaut à une consommation de près de 2,9 GWh, c'est-à-dire de 15% à 25% des consommations annuelles constatées sur ces deux concessions sur les trois derniers exercices. Globalement, les sites de stockage apparaissent nettement surdimensionnés par rapport aux besoins des usagers.

Plus des trois quart des citernes de stockage (78%) sont enterrées, soit 42 des 54 unités. En sus des revêtements existants sur les citernes (protection passive), leurs conditions d'implantation nécessitent la mise en place d'une protection cathodique active (anodes sacrificielles) afin d'éviter les phénomènes de corrosion.

En lien avec les analyses réalisées sur les aspects comptables et financiers, l'inventaire des citernes de stockage reste fragile et peu exhaustif. En effet, si les années d'acquisition de citernes peuvent être identifiées dans l'inventaire comptable non retraité (inventaire « SAGE »), leurs années de pose restent inconnues du concessionnaire (notamment pour les citernes de petite capacité). **Cette situation ne semble pas dommageable à l'activité d'entretien et de maintenance des citernes par le délégataire mais vient limiter la connaissance patrimoniale de ces équipements.**

3.4. Le nombre de compteurs

La longueur moyenne de réseau posé par compteur est la plus courte pour les communes du Molay Littry et de Noues de Sienne (Saint Sever Calvados) du fait des raccordements des logements sociaux aux réseaux gaz. En effet, dans ces communes, environ la moitié des compteurs bénéficient de la tarification sociale. Ce phénomène n'est pas observé sur la commune de Dozulé qui compte également plus de la moitié de consommateurs bénéficiant de tarifs sociaux.

On observe un écart entre le nombre de compteur et le nombre d'usagers consommateurs sur la concession 2005 (23 en 2015). ANTARGAZ explique celui-ci par le fait ""qu'il s'agit d'un turnover des usagers sur les logements (locataires, vente). Les données sont arrêtées au 31/12 et certains logements sont vacants sans pour autant que le compteur soit retiré, car en attente de l'arrivée d'un nouvel usager.""

Pour la DSP 2007

La longueur moyenne de réseau posé par compteur est la plus courte pour les communes de Val d'Ary (Noyers Bocage), Caumon sur Aure (Caumont l'Eventé) et de Le Hom (Thury Harcourt).

On observe un écart entre le nombre de compteurs et le nombre d'usagers consommateurs sur la concession 2007 : 27 en 2015. ANTARGAZ explique celui-ci par le fait que ""il s'agit d'un turnover des usagers sur les logements (locataires, vente). Les données sont arrêtées au 31/12, et certains logements sont vacants sans pour autant que le compteur soit retiré, car en attente de l'arrivé d'un nouvel usager."" »

Pour la DSP 2008

L'hôpital et de la clinique de Cricqueboeuf sont équipés de compteurs G100 qui ne font pas partie de la concession. On observe également un écart entre le nombre de compteurs et le nombre d'usagers consommateurs sur la concession 2008 (2 en 2015), pour les raisons similaires expliquées précédemment.

Au terme de l'exercice 2015, le concessionnaire Antargaz fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante de 39% (38% sur les DSP 2005 et 2007 et 44% sur la DSP 2008). Ainsi, se sont 625 points de livraison qui ne délivrent pas, ou plus, de gaz. Ces taux élevés conduisent à s'interroger sur la politique commerciale d'Antargaz et les actions qu'il met en œuvre au titre de la densification des réseaux existants. Par ailleurs, les investissements associés (réalisés pour le compte de la Collectivité) viennent alourdir les charges d'investissement sur les DSP sans compensation par des recettes d'acheminement ou de vente de gaz. Le résultat d'exploitation des concessions se trouve de fait dégradé.

3.5. Le nombre de vannes

Les vannes permettent d'isoler une partie de réseau défaillant tout en préservant l'alimentation des usagers situés en amont.

Concession 2005 Nombre de vannes	2012	2013	2014	2015
Dozulé	7	7	7	7
Le-Molay-Littry	14	14	14	14
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	10	10	10	10
Saint-Sylvain	6	6	6	6
Ver-sur-Mer	3	3	3	3
Total cumulé vannes	40	40	40	40
Linéaire de réseau hors branchement en m	16 284	17 029	17 095	17 095
Linéaire moyen de réseau par vanne en m	407	426	427	427
Nb de consommateurs cumulé	349	364	390	389
Nb moyen de consommateurs par vanne	9	9	10	10

Depuis 2010, aucune nouvelle vanne n'a été posée sur la concession. En moyenne sur la concession 2005, une vanne est posée tous les 427 mètres et correspond à une moyenne de 10 usagers consommateurs.

Notons que le concessionnaire devra faire preuve de davantage de rigueur dans la constitution de son inventaire en l'absence de corrections d'anomalies soulevée par le SDEC ENERGIE d'une année sur l'autre (carence depuis 3 exercices d'une vanne en PE 110 localisée sur la commune de Saint-Sylvain).

Concession 2007 Nombre de vannes	2012	2013	2014	2015
Caumont sur Aure (Caumont-l'Eventé)	9	9	9	9
Grandcamp-Maisy	5	6	6	6
Val d'Arry (Noyers-Bocage)	3	3	3	3
Saint-Martin-de-la-Lieue	3	3	3	3
Thaon	2	2	2	4
Le Hom (Thury-Harcourt)	14	14	14	14
Total cumulé vannes	36	37	37	39
Linéaire de réseau hors branchement en m	14 483	14 597	14 819	15934
Linéaire moyen de réseau par vanne en m	402	395	401	409
Nb de consommateurs cumulés	355	374	393	420
Nb moyen de consommateurs par vanne	10	10	11	11

Sur la concession 2007, 2 vannes ont été posées en 2015 (commune de Thaon). En moyenne sur cette concession, une vanne est posée tous les 409 mètres et correspond à une moyenne de 11 usagers consommateurs.

Le concessionnaire a transmis plusieurs inventaires des vannes concernant les données 2015. Ces inventaires ne sont pas concordants avec les explications fournies pour l'audit concernant la commune de Grandcamp-Maisy. Le concessionnaire devra être plus vigilant sur la fiabilité des données fournies.

Concession 2008 Nombre de vannes	2012	2013	2014	2015
Cricqueboeuf	6	6	6	6
Grainville-sur-Odon	7	7	9	9
Mondrainville	4	4	4	5
Total cumulé vannes	17	17	19	20
Linéaire de réseau hors branchement en m	7 573	8 410	8 474	8 791
Linéaire moyen de réseau par vanne en m	445	495	446	440
Nb de consommateurs cumulés	130	137	153	169
Nb moyen de consommateurs par vanne	8	8	8	8

Sur la concession 2008, 1 vanne a été posée en 2015 (commune de Mondrainville).

En moyenne sur cette concession en 2015, une vanne est posée tous les 440 mètres. Ce linéaire reste plus élevé que sur les concessions de 2005 et 2007. Ce constat s'explique par le linéaire important de réseau qu'il a été nécessaire de réaliser pour alimenter le centre hospitalier de Cricqueboeuf (aucun usager n'est raccordé sur cette portion de réseau). Cependant, en moyenne, une vanne correspond à 8 usagers consommateurs.

3.6 La cartographie des ouvrages

En 2009, le SDEC ÉNERGIE et ANTARGAZ ont signé une convention d'échange cartographique relative aux ouvrages de distribution public de gaz posés par le concessionnaire.

Lors des précédents audits, une explication a été demandée au concessionnaire Antargaz sur les écarts de linéaires observés entre les données cartographiques et celles des inventaires techniques. Le concessionnaire a indiqué "les données cartographiques sont calculées à partir d'un SIG (précis) alors que les données des inventaires techniques sont approximatives". Le SDEC ENERGIE attend la mise en œuvre de rectification afin que les inventaires soient cohérents.

Les analyses réalisées depuis plusieurs exercices sur le domaine comptable et financier ont conduit à s'interroger sur le processus d'enregistrement des biens concédés et à leur représentativité des ouvrages réellement exploités. De plus, ces analyses ont également permis de confirmer que les inventaires produits par Antargaz étaient la résultante de retraitements opérés sur un état comptable intermédiaire (inventaire « SAGE ») ; retraitement conférant un caractère artificiel aux inventaires remis annuellement au SDE Energie.

Ainsi, il est difficile de garantir que les états produits par le concessionnaire sont représentatifs de la réalité technique du patrimoine exploité in situ. A défaut, la cartographie de détail tenue à jour par l'exploitation représente l'état censé. Les rapprochements réalisés par le SDEC ENERGIE entre la cartographie des réseaux et les inventaires conduisent à identifier des divergences récurrentes et ce, tant sur les quantités d'ouvrages que sur les caractéristiques associées.

Par ailleurs, la mise en place d'une solution informatique permettant de lier la constitution des inventaires avec la construction de la cartographie ne devrait pas aboutir dans les deux années à venir.

3.7. Bilan de la partie « ouvrages »

Points à améliorer	Améliorer les inventaires techniques notamment pour ce qui concerne les citernes et les vannes.
	Rendre cohérent les linéaires des réseaux des inventaires techniques avec les données cartographiques
	Informé en amont le concédant des évolutions des réseaux et des stockages (justifier les choix technico-économiques)

4. LA QUALITE DE FOURNITURE ET LA SECURITE

Quatre entreprises d'intervention d'urgence travaillent sur le territoire de la concession pour Antargaz (contre une seule en 2009) :

- CANA SERVICE (CRICQUEBOEUF)
- PROXISERVE (VAL D'ARY - NOYERS BOCAGE)
- RESEAUX TP (CAUMONT SUR AURE - CAUMONT L'EVENTE, NOUES DE SIENNE - ST SEVER CALVADOS, GRAINVILLE SUR ODON, MONDRAINVILLE)
- SATO (DOZULE, GRANDCAMPS MAISY, LE MOLAY LITTRY, ST MARTIN DE LA LIEUE, ST SYLVAIN, THAON, LE HOM - THURY HARCOURT, VER SUR MER).

Ces dernières ont été choisies notamment en fonction de leurs lieux d'implantations pour réduire les délais d'interventions en cas d'urgence.

En 2015, le concessionnaire a réalisé un audit auprès de d'une de ces entreprises de sécurité / dépannage : PROXISERVE sur la commune de VAL D'ARY - NOYERS-BOCAGE. Antargaz indique en conclusion de cet audit ""Une bonne gestion de l'anomalie"" et la mise en œuvre plusieurs actions correctives (vérifications des clés et du matériel présent dans les véhicules d'intervention et rappel au personnel de la procédure d'intervention d'urgence).

4.1. Les incidents réellement constatés

	Concession 2005				Concession 2007				Concession 2008			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Incidents sur ouvrage en concession	3	1	2	-	1	1	-	3	-	-	1	1
Incidents sur ouvrage hors concession	3	2	4	3	6	3	2	3	2	-	-	1

Pour les 3 concessions, Antargaz a recensé, via les appels de tiers, 11 incidents dont 4 concernaient le réseau exploité et 7 correspondaient à des ouvrages qui ne sont pas sous la responsabilité du concessionnaire (odeurs autres que gaz, citernes particulières, etc.).

Le concessionnaire Antargaz a indiqué lors de l'audit 2015, que le numéro de signalement des urgences (0801 01 07 07) devient gratuit en 2015 (et non plus coût d'une communication locale). Ce numéro est en service depuis septembre 2014. Un plan d'action de communication est lancé et un bilan sera établi sur l'utilisation de ce numéro avant l'éventuel arrêt de l'ancien numéro.

Lors de l'audit 2016, le concessionnaire a précisé que l'ancien numéro d'appel d'urgence sera conservé, même s'il n'apparaît plus sur aucun support. Interrogé sur les taux d'utilisation de ces deux numéros, l'exploitant a indiqué ne pas être en mesure de faire état de son retour d'expérience.

4.2. Les constats, sièges et causes des incidents constatés

		Concession 2005				Concession 2007				Concession 2008			
		2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Motif de l'appel ou du signalement (ouvrage en et hors concession)	Fuite de gaz sans incendie	1	2	2	7	1	1	1	1	-	-	-	-
	Manque de gaz sans fuite	1	-	1	1	1	1	-	1	-	-	1	1
	Canalisation / ouvrage endommagé sans fuite	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Odeur due autre que le gaz	2	1	1	-	2	1	-	-	-	-	-	-
	Incendies sans explosion	-	-	2	1	3	1	-	1	2	-	-	-
	Autres motifs	1	-	-	-	-	-	1	4	-	-	-	1
Cause des incidents sur ouvrages en concession	Dommage sur ouvrage	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Equipement défectueux	2	1	-	6	1	1	-	1	-	-	-	-
Siège des incidents sur ouvrages en concession	Réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Branchements	2	1	-	-	1	-	-	2	-	-	1	1
	Stockage	1	-	2	6	-	1	-	1	-	-	-	-

Les incidents constatés (issus d'appels de tiers ou des visites de surveillance des réseaux) sont localisés au niveau de coffrets gaz et de sites de stockage. Aucun incident n'est constaté sur le réseau depuis 2010.

Interrogé sur d'éventuels points de fragilité, Antargaz a précisé que l'essentiel (80%) des fuites identifiées au niveau national des interventions d'urgence provenait de micro-fuites sur compteur. Une campagne de changement des joints de compteur est menée par le concessionnaire dans le cadre de ses interventions (mise en place de joints moins sensibles aux aléas climatiques). Des précisions mériteraient d'être obtenues afin de qualifier les actions de l'exploitant sur le périmètre du SDEC ENERGIE.

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez un usager alimenté par Antargaz (à la suite de la fuite sur le joint de compteur à Grainville-sur-Odon).

ANTARGAZ n'informe plus systématiquement le SDEC ENERGIE des incidents au fil de l'eau. Seuls les incidents considérés comme les plus significatifs font l'objet d'une information rapide au concédant. Les rapports d'incident ne sont pas toujours communiqués à la suite.

Malgré les demandes répétées du SDEC ENERGIE et contrairement à 2015, le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire unique des incidents (y compris incidents constatés lors des visites annuelles), de leurs motifs, causes et sièges. Ces informations ont été transmises séparément.

4.3. La durée d'intervention de l'entreprise de maintenance sur incident

Historique des interventions (durée entre l'appel et l'arrivée sur site)		2012	2013	2014	2015
Concession 2005	Durées moyennes	00:53	00:59	00:45	01 :00
	Nombre	6	3	6	3
Concession 2007	Durées moyennes	00:51	00:57	00:37	01 :11
	Nombre	7	4	2	6
Concession 2008	Durées moyennes	00:49	Sans objet	01:19	00 :50
	Nombre	2	0	1	2
Total 3 concessions	Durées moyennes	00:51	00:57	00:47	01 :04
	Nombre	15	7	9	11

Près des deux tiers des signalements d'incident ont nécessité une intervention d'urgence de la part de l'exploitant. La durée moyenne de ces interventions a atteint 1h04 en 2015, contre 47 minutes en 2014. Ce délai seuil est jugé comme acceptable par le concessionnaire dans la mesure où les prestataires d'Antargaz en charge des interventions d'urgence sont objectivés à intervenir dans les meilleurs délais et en moins de 1h30. Soulignons toutefois qu'il dépasse de 30 minutes le délai d'intervention d'urgence fixé dans le Contrat de Service Public signé entre GRDF et l'Etat.

4.4. Les incidents majeurs

Aucun incident majeur ne s'est produit en 2015.

L'incident majeur survenu en août 2013 sur la commune de Thury Harcourt (rupture générale d'alimentation gaz sur l'ensemble du réseau de la commune) a donné lieu à des analyses et audits, puis à l'établissement d'un plan d'actions afin d'éviter la répétition d'un tel incident.

Les détendeurs du site de stockage sont mis en cause. Ces mêmes éléments équipent les sites de stockages des communes de St Sever Calvados (rue de la Gare), Le Molay Littry et Caumont L'Éventé. Ainsi, des actions de maintenance préventive des détentes en place ont été réalisées fin 2015 et leur remplacement est prévu fin 2016.

Le SDEC ENERGIE souhaite être informé des résultats des actions prévues pour avoir l'assurance qu'un tel incident ne se reproduira pas.

4.5. Les dommages occasionnés par des tiers

Mise à part en 2015 pour la concession 2008, on observe depuis 2013, une très nette augmentation du pourcentage de DICT ayant été précédée d'une DR pour les 3 concessions. Ces proportions (environ 100% pour chaque concession) limitent le risque potentiel d'incident au moment des travaux.

Le concessionnaire n'a recensé aucune agression des réseaux de distribution qu'il gère.

Ce constat montre les effets de l'évolution de la réglementation. En effet, depuis 2012, des nouvelles dispositions relatives aux Demande de projet de Travaux (DT, qui remplacent les DR) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sont mises en place. Ainsi, les DICT ne peuvent être réalisées que si les demandes de projet de travaux (DT) ont été effectuées au moment de l'étude des projets, permettant ainsi, par une bonne connaissance des réseaux existants, de limiter les accidents lors de la réalisation des travaux.

4.6. La surveillance annuelle des réseaux en exploitation

L'infrastructure de distribution du gaz doit faire l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies majoritairement par l'arrêté du 13 juillet 2000, l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression (stockages) et les dispositions contractuelles.

Selon le concessionnaire, l'ensemble des linéaires de réseau de plus d'un an de mise en service a été surveillé en 2015. Conformément à la réglementation, l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (4 années), voire en deçà dans le cas des réseaux mis en service dans les 12 mois. Compte tenu des niveaux de surveillance indiqués, le bilan de l'activité d'Antargaz sur la période 2012-2015 ne suscite pas de réserves particulières.

Malgré les demandes récurrentes du SDEC ENERGIE, Antargaz communique seulement un programme estimatif de surveillance des réseaux et n'informe pas ou tardivement le concédant et les communes des dates d'intervention effectives des entreprises de surveillance.

Sur l'ensemble des 14 visites annuelles de l'ensemble des réseaux en exploitation en 2015, Antargaz a constaté 6 micro-fuites. Les comptes rendus de contrôle périodiques mentionnent également des anomalies et recommandations. Antargaz a modifié son organisation afin de remédier à l'absence de traçabilité de ces actions.

Les moyens mis en œuvre pour la recherche systématique de fuites sur les canalisations de distribution assurent aussi un contrôle de l'étanchéité des robinets de réseau. La surveillance des robinets requiert toutefois un peu plus qu'une assurance de leur étanchéité. En effet, elle suppose aussi de s'assurer de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité, tel qu'il est précisé par la RSDG. Le délégataire a présenté, pour l'exercice 2015, une activité de surveillance de 93% du parc actif, soit 90 unités contrôlés sur les 97 inventoriées.

Les ouvrages collectifs d'immeuble à l'aval des branchements collectifs exploités par Antargaz n'ont pas été rétrocedés à l'exploitation.

En matière de surveillance et de maintenance, l'article 29 de l'arrêté du 2 août 1977 précise que « Les installations situées entre l'organe de coupure visé au 13 (1°) et les compteurs individuels ou, à défaut de compteurs, les robinets de coupure individuels visés à l'article 13 (2°) inclus, et non placés sous la garde du distributeur, doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien écrit et passé avec le distributeur ou une entreprise de service compétent avec l'accord du distributeur ».

Le compte rendu des contrôles périodiques réalisés sur la commune de Caumont l'Eventé en 2015 fait état d'une activité de surveillance de ces ouvrages collectifs d'immeuble par Antargaz. Interrogé sur ce point, le délégataire a indiqué qu'il « réalisera des recherches sur cet ouvrage ». A minima, des précisions devront être apportée par le concessionnaire afin de vérifier les responsabilités en matière d'entretien et de maintenance de ces équipements.

Concernant les ouvrages de raccordement, l'activité de surveillance a concerné 1 379 coffrets, soit 89% du parc.

Cette surveillance a permis d'identifier :

- 21 coffrets inaccessibles (1,4% du parc) ;
- 77 portes de coffrets à remplacer (soit 5% du parc).

Les interrogations les plus fortes concernent l'inaccessibilité de certains compteurs pour lesquels la maintenance ne peut pas être réalisée mais également la relève des index de consommation sur compteurs.

4.7 La surveillance des citernes

Par l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression, les citernes de stockage sont soumises à des inspections périodiques ne pouvant pas excéder 40 mois ainsi qu'à des requalifications périodiques au plus tard tous les 10 ans. Les inspections périodiques supposent notamment une vérification extérieure, un examen des accessoires de sécurité et de toutes les parties visibles après mises à nu et démontage de tous les éléments amovibles ainsi que toutes vérifications utiles.

En 2015, l'activité de surveillance et de maintenance réalisée par Antargaz a concerné :

- 14 des 20 sites de stockage en exploitation (70%) ;
- 87% des citernes exploitées.

Les inspections périodiques réalisées en 2015 ont permis d'identifier diverses anomalies et notamment :

- Des défauts d'entretien des sites de stockage ou de vérifications des extincteurs sur 10 des 14 sites contrôlés (71%) ;
- 6 fuites dont 5 micro-fuites. La présence de micro-fuites ne présente pas de risques majeurs dès lors qu'elles sont maîtrisées ou surveillées ;
- Des vannes d'obturation inaccessibles sur 6 sites de stockage sur les 17 vannes d'obturation principale contrôlées (la totalité du parc en exploitation). Les défauts d'accessibilité des vannes d'obturation qui ne peuvent pas être corrigés lors de l'activité de surveillance nécessitent des remises à niveau rapide de la part du concessionnaire. En 2015, un cas a été identifié sur le site de Noyers-Bocage-Bourg. Il s'agira de s'assurer des actions correctives engagées par Antargaz.

4.8. Bilan de la partie « qualité de fourniture et sécurité »

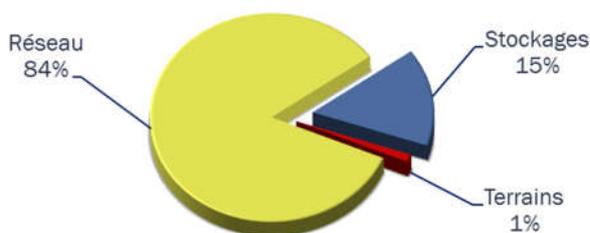
Points forts	Le nombre des incidents recensés reste faible.
Points d'amélioration	Recensement le motif, cause et siège des incidents détectés lors des visites annuelles pour le prochain CRAC avec les autres incidents.
	Améliorer la traçabilité des actes de surveillance et de maintenance.
Point faible (demande récurrente)	Communiquer en amont et suffisamment tôt aux communes et au SDEC ÉNERGIE, les dates précises des contrôles annuels des réseaux et des inspections périodiques du site de stockage.

5. L'ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE

5.1. La valeur brute des ouvrages

Valeurs brutes en k€	Concession 2005			
	2012	2013	2014	2015
Réseau	1 605	1 652	1 658	1 660
Stockages	278	286	278	301
Terrains	20	20	22	24
Total	1 903	1 958	1 958	1 984

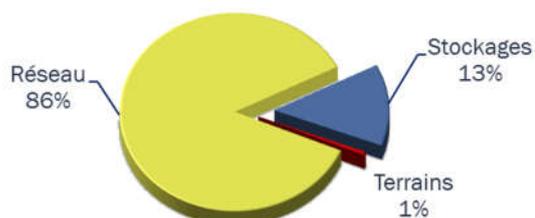
DSP 2005 : Répartition de la valeur brute selon le type d'ouvrage en 2015



La valeur brute des ouvrages de la concession 2005 augmente de 26 K€. Cette évolution est liée principalement à la mise en concession de nouveaux ouvrages de stockage sur la commune de Dozulé.

Valeurs brutes en k€	Concession 2007			
	2012	2013	2014	2015
Réseau	1 541	1 572	1 610	1 693
Stockages	263	263	263	263
Terrains	11	11	11	11
Total	1 815	1 846	1 884	1 967

DSP 2007 : Répartition de la valeur brute selon le type d'ouvrage en 2015



La valeur brute des ouvrages de la concession 2007 augmente de 83 K€ (4%). Cette évolution est liée au développement du réseau sur les communes de Thaon (67K€, lotissement du Clos du Val), Caumont et Grandcamp Maisy.

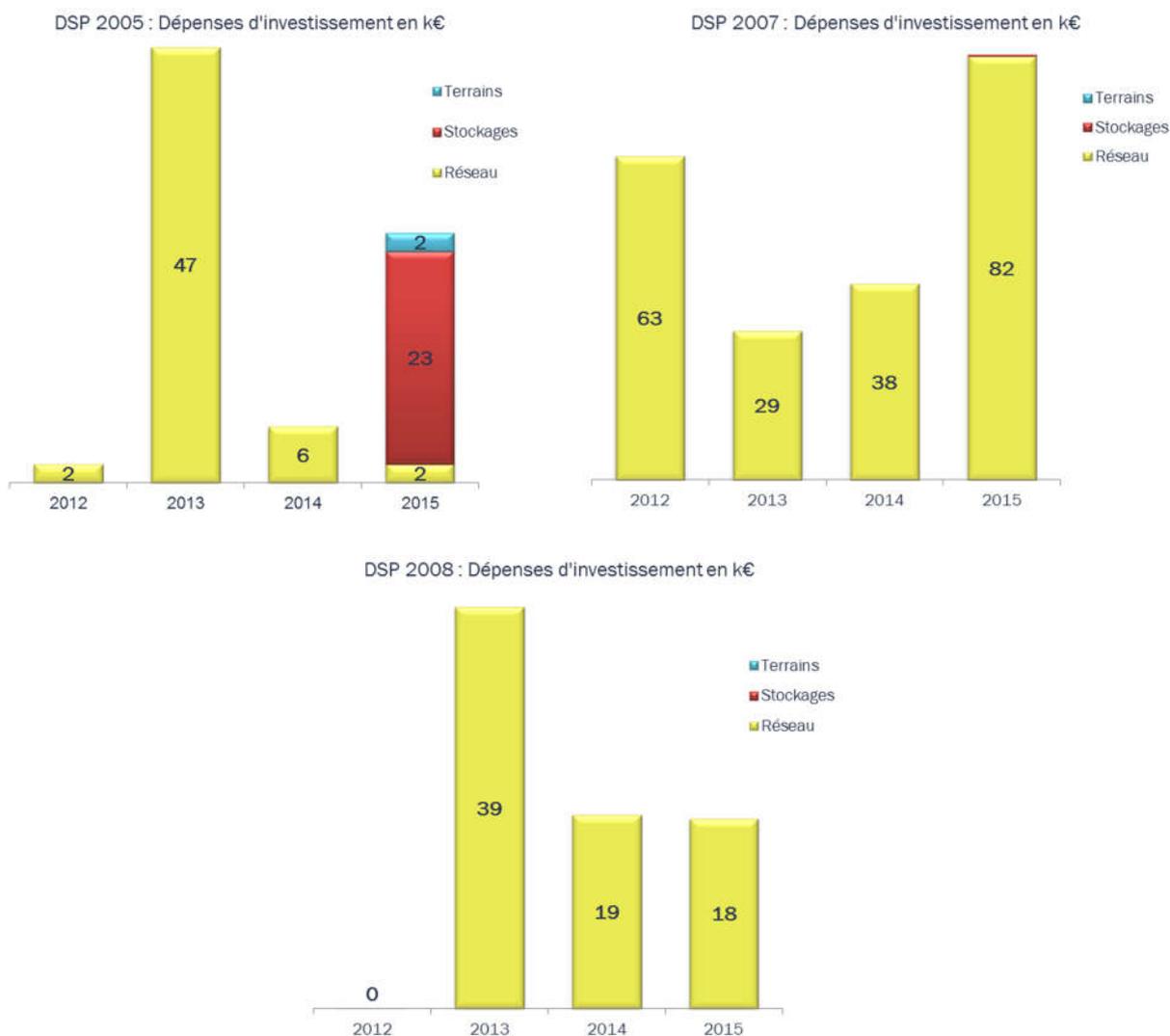
Concession 2008				
Valeurs brutes en k€	2012	2013	2014	2015
Réseau	631	669	688	707
Stockages	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Total	631	669	688	707

La valeur brute des ouvrages de la concession 2008 progresse 18 K€ (3%)
 Cette évolution est liée au développement du réseau sur la commune de Mondrainville.

La valeur brute des ouvrages de l'ensemble des concessions augmente en moyenne de 3 %.

Les biens de retour (biens faisant généralement retour à la collectivité au terme du contrat) représentent 87% de l'actif global tandis que les biens de reprise ne représentent que 13% de cet actif. Les biens de retour sont majoritairement composés de canalisations (76%), les branchements ne représentent que 24% de ces ouvrages.

5.2. Les dépenses d'investissement (réseau et branchements) en K€



En 2015, le concessionnaire a mis en service :

- Pour la concession 2005, des ouvrages de réseau et de stockage sur le territoire des communes de Dozulé et de Saint Sever pour une valeur de 26 K€ ;
- Pour la concession 2007, des ouvrages de réseau, sur le territoire des communes de Thaon, Caumont l'Eventé, Grandcamp Maisy pour une valeur de 86 € ;
- Pour la concession 2008, des ouvrages de réseau, sur le territoire de la commune de Mondrainville pour une valeur de 18 K€.

Les investissements réalisés concernent les opérations de densification et d'extension sur le périmètre des concessions de 2005 et de 2007. Pour ce qui concerne la concession de 2008, il s'agit d'investissements liés à des opérations d'extension du réseau.

Il est à noter l'abandon d'un ouvrage de branchement sur les communes de Saint-Martin-de-la-Lieue et de Thury Harcourt pour une valeur de 2K€.

5.3 Les valeurs comptables

Valeur nette et amortissement en k€	Année 2015		
	Concession 2005	Concession 2007	Concession 2008
Valeur brute	1 984	1 967	707
Amortissement	520	368	61
Valeur nette comptable	1 464	1 550	645

La valeur nette des ouvrages des concessions (valeur brute minorée du montant des amortissements) s'élève à 3 659 k€ pour les concessions 2005, 2007 et 2008.

Elle se répartit comme suit :

- Concession 2005 : 1 464 K€,
- Concession 2007 : 1 550 K€,
- Concession 2008 : 645 K€.

Le taux d'amortissement s'élève respectivement à 26% pour la concession 2005, 19 % pour la concession 2007 et 7 % pour la concession 2008.

5.4. Le droit du concédant

Situation au 31 décembre 2015 (en K€)		Concession 2005			Total
		Bien de retour	Bien de reprise		
		Réseau de distribution	Stockage	Terrains	
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	1 660	301	24	1 984
	Amortissements de dépréciation constitués	389	85	-	474
	Amortissement de caducité	46	-	-	46
	Valeur nette comptable	1 225	215	24	1 464
	Droit du concédant	1 225	-	-	-

Situation au 31 décembre 2015 (en K€)		Concession 2007			
		Réseau de distribution	Bien de reprise		Total
			Stockage	Terrains	
Ensemble des biens en concession	Valeurs brutes	1 693	263	11	1 967
	Amortissements de dépréciation constitués	-	-	-	-
	Amortissement de caducité	-	-	-	-
	Valeur nette comptable	-	-	-	-
	Droit du concédant	-	-	-	-

5.5. Le compte d'exploitation

Concession 2005 : le compte d'exploitation	2012	2013	2014	2015
	Recettes en k€			
Vente d'énergie et abonnement	439	643	453	385
Recettes pour interventions et services	2	8	4	6
Reprises pour dépréciation et reprises d'amortissement de caducité sur biens de reprises	4	2	2	3
Total Recettes	445	654	459	393
Dépenses en k€				
Charges de l'exploitation	85	79	77	79
Dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages	72	70	73	74
Personnel	32	50	51	48
Publicité	-	-	-	-
Achat et acheminement d'énergie	338	456	312	206
Impôts et redevances	5	8	9	9
Total dépenses	531	663	521	416
Différence recettes - dépenses	-86	-10	-62	-23

Concession 2007 : le compte d'exploitation	2012	2013	2014	2015
	Recettes en k€			
Vente d'énergie et abonnement	432	718	472	415
Recettes pour interventions et service	16	7	18	16
Reprises pour dépréciation et reprises d'amortissements de caducité sur biens de reprises	2	1	1	2
Total recettes	450	725	491	433
Dépenses en k€				
Charges de l'exploitation	85	96	70	88
Dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages	63	71	66	67
Personnel	47	46	56	54
Publicité	-	-	-	-
Achat et acheminement d'énergie	375	542	326	225
Impôts et redevances	7	9	10	11
Total dépenses	576	764	528	445
Différence recettes - dépenses	-126	-38	-37	-12

Concession 2008 : le compte d'exploitation	2012	2013	2014	2015
	Recettes en k€			
Vente d'énergie et abonnement	113	134	131	137
Recettes pour interventions et service	1	1	1	1
Total recettes	115	135	132	139
Dépenses en k€				
Charges de l'exploitation	41	16	25	24
Dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages	13	13	13	14
Personnel	16	22	23	21
Publicité	-	-	-	-
Achat et acheminement d'énergie	-	29	19	19
Impôts et redevances	3	6	6	5
Total dépenses	73	85	85	83
Différence recettes - dépenses	42	49	47	55

En 2015, le compte d'exploitation des concessions 2005 et 2007 présente une configuration similaire à celle de 2014 :

Les charges sont plus importantes que les recettes ce qui entraînent un déséquilibre économique des concessions (-23 K€ pour la DSP 2005 et -12 K€ pour la DSP 2007). Les charges et les recettes présentent toutes deux une baisse par rapport à 2014: en valeur la baisse des produits a été moins importante que celle des charges entraînant de fait une amélioration du résultat d'exploitation.

Pour la concession 2008, l'année 2015 présente à nouveau une situation inverse puisque l'exploitation du service présente un résultat excédentaire depuis au moins trois exercices. (+55K€), les charges d'exploitation représentent le tiers des recettes. L'excédent d'exploitation est lié à la fois à une baisse des charges d'exploitation et une hausse des recettes d'exploitation.

Ces résultats d'exploitation et leur évolution pourraient laisser présager une amélioration des résultats d'exploitation, mais il reste difficile de définir fermement une tendance compte tenu qu'une part

importante des charges indirectes présentent un caractère arbitraire : ainsi sur 2015, 61% des charges sont des charges indirectes et pour 53% d'entre elles, les vérifications opérées sur les méthodes d'affectation n'ont pas été satisfaisantes, le concessionnaire refusant de produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à leur reconstitution: les réserves les plus forte concerne le calcul des charges de personnel et la clé de répartition du temps passé par les différents intervenants du concessionnaire sur les concessions.

A noter que les méthodes d'affectation des charges d'achat du gaz, qui représentent le tiers des charges d'exploitation (33%, soit 312 k€), ont pu être vérifiées de façon satisfaisante à travers un échantillon de pièces justifiant des volumes et coûts d'achat supportés par Antargaz. Cependant, la méthode de calcul utilisée par Antargaz apparait inexacte et conduit à sous-évaluer le prix moyen utilisé pour valoriser les charges d'achat du gaz propane (et donc les charges d'achat du gaz propane).

5.6. L'audit spécifique

Confrontation du CRAC aux obligations fixées par les dispositions réglementaires et contractuelles :

L'essentiel des obligations pesant sur le concessionnaire a été satisfaite. En revanche, parmi les non conformités relevées, il convient d'évoquer :

- L'absence de valorisation et d'enregistrement des remises gratuites constitue une carence notable dès lors qu'elle vient minimiser la valeur du patrimoine concéder et les « droits du concédant » associés ;
- Le caractère artificiel des comptes « droits du concédant » et l'absence de compte 229 au bilan du concessionnaire en contrepartie des actifs mis en concession (compte 221) ;
- L'absence d'engagements du concessionnaire à incidences financières. A titre d'exemple, il apparaîtrait opportun d'obtenir d'Antargaz des engagements en matière de promotion du gaz et de densification des réseaux existants.

Gestion des actifs concédés :

La tenue à jour de deux inventaires valorisant le patrimoine concédé devra être clarifiée, la légitimité de l'inventaire « retraité » produit jusqu'alors au SDEC Energie devra se poser.

Dans un second temps, il s'agira de traiter les défauts de valorisation des ouvrages concédés (ouvrages de stockage)

Consécutivement, il apparait indispensable que certains fondamentaux de l'économie des concessions soient mis en place par Antargaz, Il s'agit particulièrement :

- De la valorisation des remises gratuites de tiers,
- La mise en place et la tenue à jour, dans les comptes d'Antargaz, du compte 229 (droits du concédant) en contrepartie des actifs mis en concession (compte 221).

Le concessionnaire doit se doter d'un outil de gestion des immobilisations adapté à l'économie des concessions.

5.6. Bilan de la partie « comptabilité »

Point fort	Les obligations pesant sur le concessionnaire au terme de communication au titre du compte rendu d'activité sont globalement satisfaites
Points à améliorer	Mettre en œuvre un suivi d'enregistrement et de valorisation des remises gratuites
	Mettre en place un compte 229 (droits du concédant)
	Sécuriser la méthode de ventilation des valeurs d'actifs entre les différentes immobilisations, corriger les erreurs d'amortissement.
	Manque de lisibilité sur certaines valeurs des clefs de répartition des charges indirectes à l'origine de l'estimation des charges les plus impactantes.